

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

GRANDS PROJETS DE DÉCARBONATION INDUSTRIELLE

L'ADEME lance un appel à manifestation d'intérêt dont l'objectif est de récolter les observations des porteurs de projets de décarbonation afin d'élaborer les cahiers des charges de futurs dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie pour répondre au mieux aux attentes des futurs porteurs de projets.

Cette consultation s'adresse aux porteurs de projet de décarbonation d'activité industrielle existante ou nouvelle et à tous les acteurs de la décarbonation de l'industrie.

- ✓ L'activité industrielle doit être sur le territoire français. Les projets soumis devront respecter les règles du système d'échanges de quotas d'émissions (SEQUE). Les projets devront proposer une demande d'aide éligible de minimum 20M€ et ne pas présenter de préjudice du point de vue de l'environnement. Les CAPEX et les OPEX sont éligibles.
- ✗ Les projets de production d'énergies renouvelables bénéficiant de mécanismes de soutien dédiés (biogaz, électricité éolienne ou solaire, etc.) ne sont pas éligibles.



OPÉRATEUR



FORME

N/A



INTENSITÉ

N/A



DATE LIMITE

30/09/2024

CONTACT

Corinne MOULIN
Chargée d'Affaires

07.72.15.35.90
cmoulin@abfdecisions.fr